



Guide de conformité Siemens Lutte contre la corruption

SIEMENS

Principes



Guide



Importance



Conformité



Règles



Assistance



1. Principes Siemens	4
2. Utilisation de ce Guide	6
3. Importance de la lutte contre la corruption	8
4. La conformité en pratique	12
5. Guide pratique :	14
5.1 Cadeaux et services	18
5.2 Paiement d'actes administratifs courants (interdit)	27
5.3 Contributions politiques (interdit)	28
5.4 Dons à des œuvres caritatives	29
5.5 Parrainage	31
5.6 Intermédiaires	32
5.7 Tenue et exactitude des registres	36
5.8 Acquisitions, joint ventures et intérêts hors Groupe	37
6. Quelle est l'assistance disponible en matière de conformité ?	38

1. Principes Siemens



Siemens ne tolère aucune entorse à la conformité

À mon arrivée chez Siemens, j'ai clairement annoncé que la culture du leadership, la structure organisationnelle et la conformité feraient partie de mes priorités. Ces trois points sont, à mon sens, essentiels pour recouvrer la confiance du grand public. Comme chacun le sait, la réputation d'une entreprise est son bien le plus précieux. Celle de Siemens s'est forgée au fil des cent soixante années de son histoire et il est de notre devoir à tous de la préserver et de la renforcer. Aucune opération commerciale, quelle qu'elle soit, ne peut justifier que cette réputation soit mise en péril.

La corruption est contraire à la loi ainsi qu'à nos principes fondamentaux. Le Groupe Siemens est intransigeant en matière de corruption et je ferai en sorte qu'il le reste par le biais d'une évolution générale des comportements, dont le ton sera donné par les équipes dirigeantes. Cette approche permettra à chacun d'accomplir son travail en conformité absolue avec la législation.

Le présent «Guide de conformité» détaille la mise en pratique de ce principe d'intégrité, tel que défini dans notre stratégie commerciale. Il vous indique de manière claire et concise ce que vous pouvez faire et ce que vous ne pouvez pas faire, ainsi que vos recours face aux problèmes liés à la conformité. Il s'agit d'une ressource précieuse conçue pour que chacun puisse réaliser des opérations commerciales en étant certain de ne pas enfreindre la loi. J'espère recueillir de nombreux avis sur l'utilité de ce Guide au fil de mes visites des différentes représentations régionales Siemens dans le monde.

L'intégrité est au cœur de tout ce que nous entreprenons, car sans elle, Siemens n'est rien. Elle nous incite à respecter nos valeurs et à conduire nos activités de manière responsable, transparente et éthique. En travaillant main dans la main, nous serons en mesure de garantir la pérennité de la réputation de Siemens.

Peter Loescher

Président du Directoire de Siemens AG

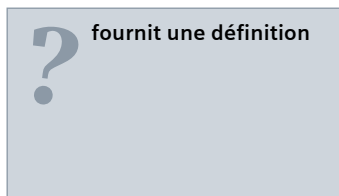
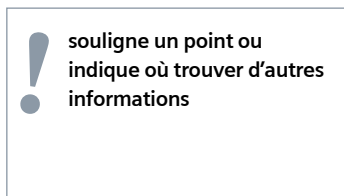
2. Utilisation de ce Guide



Ce Guide est destiné à aider les collaborateurs et la direction de Siemens à se conformer à nos principes de lutte contre la corruption. Il décrit la notion de corruption, son impact sur nos activités, ainsi que les initiatives qui ont été mises en œuvre pour l'éradiquer. Il explique également la manière dont nos règles sont mises en application sous forme de processus et de procédures, et précise comment s'y conformer. Le chapitre 5 détaille chacune des règles et indique ce qui est permis, dans quelles situations des autorisations supplémentaires sont nécessaires et à qui s'adresser pour obtenir de l'assistance. Le rôle de l'organisation chargée du contrôle de conformité est exposé dans le chapitre 6.

Ce Guide vous invite parfois à demander des conseils ou une approbation auprès de votre Responsable Conformité local (RCO). Ce responsable peut néanmoins vous diriger, au besoin, vers une instance supérieure de l'organisation chargée du contrôle de conformité.

Vous découvrirez, au fil des pages de ce Guide, des encarts comprenant des informations supplémentaires.



Ce Guide ne couvre pas l'ensemble des situations auxquelles vous pouvez être confronté dans votre travail et ne vous dispense en rien de lire les règles afférentes. Il a pour seule vocation de vous communiquer suffisamment d'informations pour que vous puissiez faire face à la plupart des problèmes que vous êtes susceptible de rencontrer. Exploitez sans hésiter toutes les ressources mises à votre disposition par vos supérieurs, votre Responsable Conformité, Help Desk / « Ask Us »*, ainsi que le site Web Siemens dédié à la conformité. Toutes les informations diffusées sont visées par le département juridique qui veille à la prise en compte de tous les aspects légaux.

* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».

! **Réglementations locales**
Ce Guide ne traite pas de l'ensemble des points particuliers des réglementations locales, qui peuvent s'avérer plus restrictives que les principes Siemens. Les responsables conformité vous communiqueront des directives supplémentaires concernant les situations où ces réglementations locales sont prioritaires.

3. Importance de la lutte contre la corruption



Problématique

La corruption se définit par la volonté d'agir de façon malhonnête en contrepartie d'une somme d'argent ou d'un avantage personnel. Les préjudices engendrés par la corruption sont bien souvent négligés. En avantageant indûment une poignée d'individus qui abusent de leur pouvoir ou de leur position, la corruption induit cependant une concurrence inéquitable, entrave l'innovation et nuit à l'intégrité.

En raison de son impact négatif sur les biens publics, la corruption est illégale. Chaque pays dispose ainsi de ses propres lois anti-corruption. Par ailleurs, les activités internationales de Siemens sont soumises aux réglementations des États dans lesquels ses actions sont cotées. Parmi ces pays, l'Allemagne et les États-Unis, sont ceux qui présentent les lois les plus sévères et les plus répressives.

Risques

La corruption peut concerner des relations avec des partenaires commerciaux comme avec des représentants gouvernementaux. Certaines lois se concentrent sur la corruption exercée dans le secteur public, mais la lutte contre la corruption s'applique également au secteur privé. En Allemagne comme en France par exemple, ces deux formes de corruption sont illégales et les sanctions sont exercées à l'encontre de la société en cause ainsi que de la personne qui est à l'origine de la corruption.

Chez Siemens, nos règles de lutte contre la corruption concernent à la fois les secteurs public et privé. Cependant, les risques de corruption au sein de ces secteurs étant différents, nos règles, procédures et contrôles de conformité font parfois une distinction entre les deux.

Stratégie de Siemens

Notre Charte de bonne conduite dans les affaires définit les principes fondamentaux de notre approche en matière de corruption. De plus, un certain nombre de nos règles traitent des aspects majeurs de la législation en la matière. Ces règles s'appliquent de manière générale aux dirigeants et aux collaborateurs de Siemens AG et de ses filiales. Les prescriptions et principes généraux valent également pour les consultants et autres tiers agissant au nom de Siemens, ainsi que pour les fournisseurs, partenaires et autres entités avec lesquelles nous traitons.

Pour garantir l'application de ces règles dans l'ensemble de nos activités et offrir une assistance appropriée à tous ceux qui en ont besoin, Siemens a développé son Programme de Conformité. Certains de ses points peuvent paraître très contraignants, mais ils ne visent qu'à protéger chacun d'entre vous ainsi que le Groupe lui-même. La marque Siemens ne peut en effet pleinement exprimer ses valeurs que dans le strict respect de la loi.

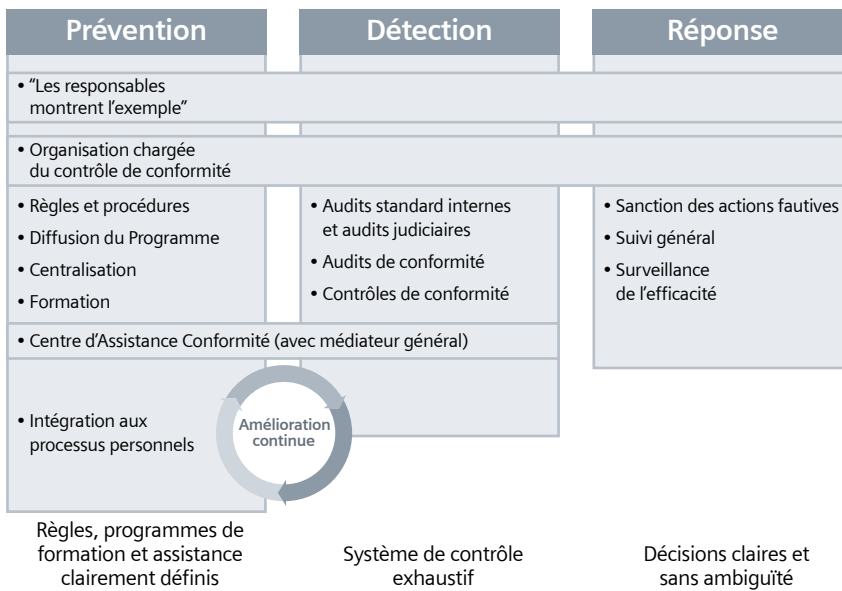
Dans le cadre du développement de notre Programme de Conformité, nous proposons des formations à l'ensemble des collaborateurs directement concernés par nos règles. L'organisation chargée du contrôle de conformité assure une assistance permanente, au niveau local et central, en intervenant sur toutes les questions liées à la conformité, en dispensant les approbations requises et en garantissant le respect des procédures appropriées. Le Centre d'assistance conformité Help Desk / « Ask Us »* se tient à votre disposition pour répondre à toute question spécifique et à tout doute concernant l'application d'une règle spécifique.

* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».

Nous avons également mis en place un nouveau Help Desk / « Tell Us »*. Vous pouvez l'utiliser pour faire état de faits qui, selon vous, vont à l'encontre des règles de conformité de Siemens ou de la législation. La confidentialité sera préservée, et Siemens s'engage à considérer et donner suite à toutes vos remarques.

Mais comme le souligne avec force Peter Loescher dans son introduction, l'exemple doit avant tout venir d'en haut. Nous demandons instamment à tous les responsables de veiller à ce que les processus et procédures soient appliqués de manière homogène afin qu'ils insufflent leurs préceptes à chacune des activités de Siemens. Nous avons fermement l'intention de démontrer que nos

Programme de conformité Siemens



* centre d'assistance conformité international / « Parlez-nous en ».

4. La conformité en pratique



Pour qu'une « Culture de la Conformité » soit effective, il est essentiel que chacun fasse preuve d'éthique dans ses décisions et respecte scrupuleusement la loi et les règles Siemens. Cela implique d'une part de bien comprendre les règles (voir le chapitre 5) et les principes concernés et d'autre part de traiter consciencieusement chaque problème ou question au lieu de les négliger.

Néanmoins, la culture de la conformité va bien au-delà. Il s'agit également de faire état des doutes et de veiller à ce qu'aucun comportement suspect ne soit ignoré. Chacun doit se soucier de la conformité et inciter les autres à en faire autant. Il est indispensable de respecter les processus et procédures concernant les situations à risque et de faire appel sans délai à l'organisation chargée du contrôle de conformité en cas de problème. En cas de doute, n'hésitez pas à poser la question.

Dans le cadre de la « Culture de la Conformité », vous devez, en outre, veiller à ce que vos dossiers et documents soient complets. Par exemple, lors d'une opération commerciale avec des intermédiaires ou de l'enregistrement de frais d'accueil, la conformité avec les procédures de lutte contre la corruption doit être correctement consignée et vous devez pouvoir produire les documents comportant les approbations nécessaires.



Tenue des registres

Des registres bien tenus doivent permettre à une personne extérieure d'identifier la nature et l'objet de l'opération, ainsi que les parties concernées. Tout défaut de consignation des différentes informations peut entraîner des poursuites.

5. Guide pratique :

Cadeaux et services

Paiement d'actes administratifs courants (interdit)

Contributions politiques (interdit)

Dons à des œuvres caritatives

Parrainage

Intermédiaires

Tenue et exactitude des registres

Acquisitions, joint ventures et intérêts hors Groupe



Sommaire

- 5.1 Cadeaux et services**
- 5.2 Paiement d'actes administratifs courants (interdit)**
- 5.3 Contributions politiques (interdit)**
- 5.4 Dons à des œuvres caritatives**
- 5.5 Parrainage**
- 5.6 Intermédiaires**
- 5.7 Tenue et exactitude des registres**
- 5.8 Acquisitions, joint ventures et intérêts hors Groupe**

Conformément à la Charte de bonne conduite dans les affaires de Siemens :

Aucun collaborateur ne peut, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou autoriser la remise d'une somme d'argent ou de toute autre chose de valeur, quelle que soit la personne, dans le cadre d'activités professionnelles, dans le but d'obtenir un avantage indu.

Nos règles de lutte contre la corruption sont conçues pour mettre ce principe en application. Cette section fournit les informations nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre ces règles. Toutes les règles applicables sont abordées dans ce chapitre. L'accent est cependant mis sur celles qui affectent le plus l'activité professionnelle des collaborateurs.

Bien que ce Guide ait pour but de vous aider à appréhender de nombreuses situations auxquelles vous pouvez être confrontés, il ne vous dispense pas de la lecture des règles afférentes. Pour toute question sur ce Guide ou sur les règles, contactez votre Responsable Conformité ou Help Desk / « Ask Us »*.



Toute chose de valeur désigne toutes les formes d'avantages. Des avantages tels que le surclassement d'un billet d'avion en première

classe, une escale dans une station touristique ou l'embauche d'un membre de la famille pour un emploi saisonnier, peuvent être considérés comme des actes de corruption. Les repas, loisirs, billets de spectacles gratuits ou à tarif réduit, voyages, accès aux équipements et autres fournitures de biens et services à titre gracieux, sont des aspects plus courants qui mettent également en péril l'intégrité de l'entreprise.



Avantage indu désigne des concepts tels que l'influence exercée sur un individu de sorte qu'il agisse de façon contraire à son devoir. Même si l'action n'est pas intentionnelle, le caractère indu doit absolument être évité.

* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».



La définition de **représentant de l'État** est très large. Ce terme désigne toute personne

travaillant au service d'une entité étatique ou considérée comme agent de l'État selon la loi locale. Il inclut également les candidats à des fonctions politiques ou toute personne affiliée à un parti politique.



La définition d'**entité étatique** est également relativement large. Elle comprend non seulement

les États ou services étatiques nationaux ou locaux, mais également :

- Les organismes commerciaux détenus ou contrôlés par un Etat (par exemple une compagnie pétrolière nationale, un hôpital public, etc.)
- Les organisations ou agences contrôlées ou dirigées par un Etat
- Les organisations publiques internationales (dont plusieurs des membres sont des gouvernements)
- Les partis politiques

Pour plus d'informations sur la Circulaire concernant la lutte contre la corruption publique, consultez le site <http://intranet.siemens.com/compliance>

5.1 Cadeaux et services

Description et implications

Offrir des cadeaux et rendre divers services (repas, voyages, loisirs) est souvent considéré comme un acte de courtoisie. Ces pratiques sont courantes dans de nombreux pays. Cependant, les lois anti-corruption interdisent la fourniture de cadeaux, services et autres choses de valeur à un tiers dans le but d'obtenir un avantage indu ou d'exercer de façon non justifiée une quelconque influence sur toute action officielle.

En outre, l'acceptation de cadeaux ou services est spécifiquement réglementée dans de nombreux pays, car elle est considérée comme l'une des formes les plus manifestes de corruption, notamment dans le cadre d'une opération commerciale ou d'une procédure d'approbation réglementaire. D'une manière générale, les dépenses réalisées pour des représentants de l'État entraînent des risques particulièrement élevés.

La législation de certains pays est encore plus stricte que les règles Siemens. En cas de conflit, c'est la règle la plus stricte qui s'applique. Votre Responsable Conformité peut vous conseiller si vous êtes confronté à cette situation.

Règle Siemens

Toute offre ou fourniture de cadeau ou de service doit être conforme aux **Principes Obligatoires** suivants :

- Elle ne vise pas à obtenir un avantage indu ni à influencer une action officielle.
- Elle est autorisée par la loi.
- Sa valeur est raisonnable et adaptée à la situation du bénéficiaire, aux circonstances et à l'occasion. Les circonstances et la valeur du cadeau ou du service ne sont pas de nature à inspirer des soupçons de mauvaise foi ou d'inadéquation et ne peuvent raisonnablement être interprétées par le bénéficiaire ou d'autres personnes comme un acte de corruption, même a posteriori.
- La fréquence à laquelle les cadeaux ou services sont offerts au même bénéficiaire ne revêt aucun caractère inadéquat.
- Elle est consignée de façon claire et précise dans les livres et registres de Siemens.

Si le bénéficiaire exerce un pouvoir de décision direct ou indirect concernant une **décision anticipée ou en cours** affectant les intérêts de Siemens, des précautions particulières doivent être prises.



Les **décisions anticipées** ou en cours qui affectent les intérêts de Siemens comprennent notamment les éléments suivants :

- Appels d'offres
- Modifications de la législation ou des réglementations
- Obtention de contrats commerciaux
- Octroi d'autorisations



Cadre d'application

La règle s'applique à tous les cadeaux ou services offerts ou fournis à un tiers, ainsi qu'aux cadeaux et services offerts ou fournis par des consultants, agents et autres intermédiaires travaillant pour le compte de Siemens.

! **Avantages monétaires**
Ils sont généralement interdits. Sous couvert d'autorisation écrite préalable du Responsable Conformité au niveau Groupe (Chief Compliance Officer), les réglementations locales peuvent tolérer les avantages monétaires dans la mesure où ils sont généralement admis et socialement nécessaires. Votre Responsable Conformité peut vous indiquer ce qui a été approuvé pour votre entité.

? **Valeur nominale**
Valeur suffisamment faible pour ne pas être perçue comme une tentative de corruption. Il peut s'agir de fleurs, de livres ou encore de petits articles de bureau.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

Cadeaux

Offrir de petits cadeaux personnels fait souvent partie de la culture locale. Un cadeau non monétaire peut être remis sans autorisation préalable si :

- les Principes Obligatoires sont respectés.
- il est d'une **valeur nominale** fixée par les règles locales.

Si vous souhaitez offrir un cadeau d'une valeur supérieure à la valeur nominale, l'autorisation écrite préalable de votre supérieur hiérarchique est nécessaire.

Si vous souhaitez offrir plusieurs cadeaux nécessitant une autorisation préalable au même bénéficiaire sur une période de six mois, vous devrez demander l'autorisation du Responsable Conformité concerné.

Il est déconseillé d'offrir des cadeaux (même d'une valeur nominale) à des représentants de l'État plus d'une fois tous les six mois.

Repas

Négocier des affaires autour d'un repas est une pratique courante dans le monde entier. Un repas peut être offert à un tiers sans autorisation préalable si l'ensemble des conditions ci-dessous sont respectées :

- Les Principes Obligatoires sont satisfaits et le repas est organisé dans le cadre de l'activité professionnelle (il a lieu lors d'une journée de réunion ou à une autre occasion et a pour but de permettre aux participants d'aborder des discussions d'ordre professionnel).
- La valeur est celle d'un repas professionnel ordinaire selon les normes locales (les vins prestigieux et la haute gastronomie doivent être exclus).
- Les repas professionnels ne concernent pas l'époux/l'épouse ni d'autres personnes que l'invité souhaite convier. Dans des cas exceptionnels, par exemple des invitations spontanées dans le cadre d'une réunion imprévue (salon professionnel, conférence organisée par un tiers, etc.), les personnes qui accompagnent l'invité peuvent également être conviées sans autorisation préalable si aucune autre solution n'est envisageable.

Si l'invité dispose d'un pouvoir d'influence sur une décision de l'État ou professionnelle, seuls des repas modestes justifiés par une réunion ou une activité spécifique pourront être offerts.

Une autorisation écrite préalable de votre supérieur sera nécessaire si le repas :

- représente une valeur supérieure à celle d'un repas professionnel ordinaire selon les normes applicables et locales ; ou
- concerne également l'époux/l'épouse ou d'autres personnes que l'invité souhaite convier ; ou
- n'est pas directement lié à l'activité professionnelle.

Une deuxième invitation d'un représentant gouvernemental à un repas, dans une période de six mois, nécessitant l'autorisation de votre supérieur, implique l'autorisation préalable du Responsable Conformité concerné.

Personnes que l'invité souhaite convier

- La participation d'autres invités peut, dans certains cas, être acceptée, par exemple pour une réception publique dans le cadre d'un événement parrainé par Siemens ou encore pour un dîner annuel organisé à l'intention des clients.

Tenue des registres

- Siemens doit tenir un registre des autorisations de cadeaux et services. De plus, pour les cadeaux et services offerts à des représentants de l'État et ne nécessitant pas d'autorisation, vous devez conserver les informations concernant le bénéficiaire, l'objet, la date et la valeur et être en mesure de les fournir sur demande.

Loisirs

Les invitations à des activités de loisir (par exemple, pour assister à des pièces de théâtre, concerts ou événements sportifs) ont généralement un lien très limité avec l'activité professionnelle et peuvent donc paraître inappropriées. Toutes les invitations à des activités de loisir, autres que certains événements Siemens spécifiques, sont par conséquent soumises à l'autorisation préalable du Responsable Conformité concerné.

Cette autorisation sera normalement accordée si les conditions suivantes sont respectées :

- Les Principes Obligatoires sont satisfaits.
- L'invité n'exerce aucune autorité sur des décisions anticipées ou en cours affectant les intérêts de Siemens.
- L'activité de loisir présente un intérêt d'ordre professionnel légitime.
- Aucun billet ou ticket issu du marché noir ou d'une autre forme de trafic n'est utilisé.
- Les époux/épouses des invités ne sont pas conviés (sauf cas exceptionnel).

Les invitations à des événements Siemens dont le but est de diffuser des informations scientifiques ou techniques (par exemple, des conférences à l'intention des utilisateurs, des séminaires, des conférences de presse, des visites d'usines) ou entrant dans le cadre d'une série d'événements ayant trait à des thèmes culturels ou politiques ne nécessitent pas d'autorisation, dans la mesure où :

- Les Principes Obligatoires sont satisfaits.
- Les informations diffusées sont utiles pour les invités.
- La restauration se limite à des en-cas et boissons.
- Les événements sont liés aux activités de Siemens.
- Aucun avantage supplémentaire (sous forme de loisir ou autre) sans rapport avec l'événement n'est offert (certains avantages peuvent être autorisés, par exemple la remise d'une clé USB comportant une présentation ou la présence d'un DJ ou de musiciens animant l'événement).

Déplacement et hébergement

Il peut être nécessaire de payer les frais de déplacement et d'hébergement de tiers, par exemple dans le cadre de participations à des conférences Siemens. Les règles Siemens font la distinction entre déplacement longue distance et déplacement local. Un déplacement local ne nécessite pas l'approbation du Responsable Conformité.

Tout déplacement longue distance assorti d'un hébergement nécessite une autorisation écrite préalable émanant du Responsable Conformité, notamment pour les voyages effectués dans le cadre de conférences, séminaires ou rencontres sur plusieurs jours organisés par Siemens, ainsi que pour les activités de loisir proposées à ces occasions.

Cette autorisation sera normalement accordée si les conditions suivantes sont respectées :

- L'invitation est conforme aux Principes Obligatoires.
- Elle est directement liée à la promotion, à la démonstration ou à la présentation de produits ou services Siemens, ou encore à l'exécution d'un contrat.
- **La distance et la durée du déplacement** sont justifiées par de réelles raisons professionnelles, par exemple l'emplacement d'une usine, le rassemblement d'experts à un salon, la disponibilité des vols, etc.
- L'objet professionnel du déplacement ne pouvait être satisfait par un moyen plus économique, ni en limitant le déplacement à une distance plus courte.

Les directives en matière de déplacement et d'hébergement applicables aux collaborateurs de Siemens doivent s'appliquer de la même façon à leurs invités, qu'il s'agisse de déplacement local ou longue distance.



Déplacement longue distance

Déplacement au-delà des frontières nationales ou impliquant plus de quatre heures de trajet total en avion, train ou voiture. Les déplacements ne correspondant pas à ces critères sont considérés comme des déplacements locaux.



Distance et durée justifiées

Implique que le déplacement soit justifié par un but professionnel uniquement. Par exemple, si un client souhaite visiter une usine de production, choisissez la plus proche et non une usine située dans une région plus attrayante ou exotique.

Accueil lié à un contrat

Les dispositions d'un contrat impliquant l'accueil de personnes doivent être évitées dans la mesure du possible. Elles ne doivent jamais être proposées ni améliorées dans le but de remporter un contrat ou d'obtenir un avantage indu.

Lorsqu'un contrat nécessite que Siemens prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement dans le cadre de réunions organisées pour l'exécution d'un contrat (par exemple, des réunions de conception), aucune autorisation préalable n'est requise. Cependant, l'entité responsable doit s'assurer que :

- Le déplacement et l'hébergement sont motivés par des raisons professionnelles légitimes qui ne sont pas contrebalancées par des motifs non professionnels.
- Le Responsable Conformité est contacté si la réunion est susceptible d'avoir été organisée à des fins inappropriées ou peut donner l'impression de revêtir un caractère indu.
- L'accueil est conforme à toutes les autres exigences applicables, notamment en ce qui concerne la tenue des registres.

Procédure d'autorisation

Lorsqu'une autorisation est nécessaire (ou si vous avez des doutes), complétez et signez le formulaire d'autorisation préalable pour cadeaux et services, puis remettez-le à votre supérieur hiérarchique ou, le cas échéant, au Responsable Conformité, avant de proposer un cadeau ou une invitation. Si vous n'obtenez pas l'autorisation préalable à temps, vous courez le risque de ne pas être remboursé de vos frais.

N'oubliez pas que votre Responsable Conformité doit tenir des registres détaillés sur toutes les autorisations d'offre de cadeaux et services, indiquant notamment l'objet, la personne qui en est à l'origine, le bénéficiaire/l'invité, la nature et la valeur du cadeau ou du service. Assurez-vous de fournir toutes les informations nécessaires lors de votre première demande.

Les invitations doivent être parfaitement transparentes. Dans certains cas, il est recommandé que l'offre écrite de cadeaux ou services soit formulée de sorte que le bénéficiaire puisse prendre acte que l'offre est conforme aux exigences locales et aux règles de sa propre organisation. Dans les situations impliquant l'autorisation d'un Responsable Conformité Siemens, il peut être utile de vérifier si une autorisation similaire est requise au sein de l'organisation du bénéficiaire.

Formulaire d'autorisation préalable

- Disponible sur le site Web Siemens dédié à la conformité <http://intranet.siemens.com/compliance> ou auprès de votre Responsable Conformité.

L'autorisation sera-t-elle accordée ?

- Si vous avez des doutes, la règle Siemens sur les cadeaux et services répertorie les aspects liés aux activités de loisir organisées dans un cadre professionnel et aux déplacements longue distance, que le Responsable Conformité prendra en compte pour décider s'il accorde ou non son autorisation. Il peut être utile de consulter cette règle pour préparer une demande d'autorisation.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des cadeaux et services nécessitant une autorisation préalable, et indique la personne pouvant la délivrer. N'oubliez pas que Siemens exige que tous les cadeaux et services soient conformes aux **Principes Obligatoires** (page 19).

	Aucune autorisation préalable	Autorisation préalable émanant de votre supérieur hiérarchique	Autorisation préalable émanant de votre Responsable Conformité au niveau de la Division, de la Région ou du Groupe (Chief Compliance Officer)
Cadeaux	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur nominale 	<ul style="list-style-type: none"> • Supérieurs à la valeur nominale 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez fait un cadeau nécessitant l'autorisation de votre supérieur au cours des six derniers mois. • Des cadeaux monétaires sont proposés et le Chief Compliance Officer n'a pas encore approuvé une règle locale autorisant les cadeaux.
Repas	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur est adaptée aux circonstances • L'invité(e) ne convie ni son épouse/époux, ni d'autres personnes sauf rencontre fortuite • Lien direct avec le travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur supérieure à celle d'un repas professionnel ordinaire • Pas de lien direct avec le travail • L'invité(e) convie son épouse/époux ou d'autres personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez convié un représentant de l'État à un repas nécessitant l'autorisation préalable de votre supérieur au cours des six derniers mois.
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorisation préalable du Responsable Conformité est toujours nécessaire, sauf pour les événements Siemens visant à organiser des discussions autour de sujets techniques, scientifiques ou culturels. 		
Déplacement local	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux règles locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Non conforme aux directives de l'entité 	<ul style="list-style-type: none"> • Des invités sont compris
Déplacement longue distance	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation préalable du Responsable Conformité toujours requise 		
Hébergement lié à un contrat	<ul style="list-style-type: none"> • L'entité a vérifié que le déplacement est conforme aux exigences de la règle concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable 	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable

5.2 Paiement d'actes administratifs courants (interdit)

Description et implications

Il s'agit de sommes d'argent modestes, versées en tant qu'avantage personnel, à des fonctionnaires ou des collaborateurs subalternes exerçant dans le secteur privé, afin de s'assurer ou d'accélérer **l'exécution d'actes administratifs courants** qui doivent normalement être accomplis pour le compte du payeur. Ils peuvent être désignés comme paiements de facilitation. Ils posent problème car :

- Ils constituent une forme de corruption.
- Le paiement d'actes administratifs courants est illégal dans la majorité des pays.
- Le paiement d'actes administratifs courants peut mener à des problèmes de corruption plus graves.

Règle Siemens

Siemens interdit le paiement d'actes administratifs courants.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

- Si vous effectuez un paiement susceptible d'être interprété à tort comme un paiement visant à faciliter des tâches administratives courantes, vous devez en faire part à votre Responsable Conformité et vous assurer que le paiement et son montant sont correctement documentés.
- Consultez votre Responsable Conformité lorsque vous soupçonnez une demande de paiement visant à faciliter un acte administratif courant. Dans certains pays, ce type de problèmes est omniprésent. Siemens dispose, dans ce cas, de solutions spécifiques pour les résoudre.
- Ne tentez jamais de « maquiller » un paiement de facilitation. Les sanctions encourues seraient alors bien plus sévères.

Procédure d'autorisation

Aucune autorisation ne sera accordée.



L'exécution d'un acte administratif courant

peut inclure : le traitement de documents étatique, la délivrance d'autorisations ou de permis, le dédouanement de marchandises ou l'obtention d'une protection policière adéquate.



Attention

Les mouvements transfrontaliers de marchandises sont parfois à l'origine de problèmes particuliers. En cas de difficultés concernant le dédouanement de marchandises ou de retards de traitement importants, consultez immédiatement votre Responsable Conformité.

5.3 Contributions politiques (interdit)

Description et implications

Les contributions politiques désignent des contributions de valeur visant à soutenir un objectif politique. Il peut s'agir, par exemple, d'événements de collecte de fonds politiques, au niveau local, régional ou national, d'offre de biens et services, de rémunération de collaborateurs pour des missions d'ordre politique sur les heures de travail ou encore de financement de campagnes. Ceci peut entraîner des problèmes pour Siemens, car :

- Les contributions politiques émanant d'entreprises peuvent vite engendrer des abus.
- Les contributions politiques d'entreprises sont illégales dans de nombreux pays.

Les contributions destinées à des associations du secteur industriel ou les cotisations réglées à des organisations professionnelles ne sont pas considérées comme des contributions politiques.

Règle Siemens

Siemens ne fait aucune contribution politique, quelle qu'en soit la forme.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

Consultez votre Responsable Conformité si vous soupçonnez une demande de contribution politique faisant appel à des fonds, équipements, biens ou services de Siemens.

Procédure d'autorisation

Aucune autorisation ne sera accordée.

5.4 Dons à des œuvres caritatives

Description et implications

Les dons font partie de l'engagement de Siemens envers la société et sont une façon de contribuer aux causes nobles. Ils témoignent de notre identité d'entreprise citoyenne. Les dons désignent toute chose de valeur offerte par Siemens pour soutenir des œuvres caritatives, sans que l'entreprise n'attende en retour un quelconque avantage commercial ou autre compensation. Les dons peuvent être effectués en argent ou en nature, en biens ou en services. Les cotisations à des organisations sociales ou caritatives sont également considérées comme des dons.

Malheureusement, même des dons légitimes sont susceptibles d'être interprétés comme des actes de corruption, notamment lorsqu'ils sont effectués au profit d'organisations caritatives pouvant bénéficier à un tiers (tel qu'un représentant de l'État) d'une façon ou d'une autre.

Le risque de corruption peut également être plus direct et se manifester par la constitution de fonds pour des organisations caritatives factices ou illégales dans le but de dissimuler des paiements frauduleux.

Les contributions destinées à des associations du secteur industriel, les cotisations réglées à des organisations professionnelles et les parrainages dans le cadre desquels Siemens bénéficie d'une certaine publicité ne sont pas considérés comme des dons à des œuvres caritatives. Les parrainages font l'objet de la section suivante de ce chapitre.

Règle Siemens

- Aucun don ne peut être offert, promis ou effectué s'il vise à influencer une action officielle ou à s'assurer un avantage indu.
- Aucun don ne peut être accordé à des individus, organisations commerciales, organisations soumises à imposition ou dont les objectifs ne sont pas compatibles avec les principes de la Charte de bonne conduite dans les affaires de Siemens.
- Les dons doivent être réalisés en toute transparence.
- Les dons doivent être déductibles des impôts.
- Les paiements sur des comptes privés ou versés en espèces ne sont pas autorisés.

- Les dons récurrents doivent être évités.
- Les entités de Siemens doivent faire individuellement état des dons représentant plus de 5 000 € deux fois par an (CF R2, 31 mars et 30 septembre). Ils sont ensuite rapportés au Directoire à la fin de l'année.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

- Tous les dons, quels qu'ils soient, doivent être effectués de façon transparente. La personne à l'origine du don doit être en mesure, à tout moment, d'en justifier les raisons et d'en assumer la responsabilité. Les informations suivantes doivent être obtenues avant d'offrir, promettre ou effectuer un don et doivent être consignées dans les registres :
 - Personne à l'origine du don (nom/fonction)
 - Bénéficiaire (nom de l'organisation, ville et pays)
 - Montant du don
 - Domaine (sciences et éducation, arts et culture, projets sociaux et humanitaires) et objet concret (ordinateurs pour une école, aide aux victimes d'un tremblement de terre)
- Tous les aspects fiscaux doivent être pris en compte (en cas de doute, consultez un expert Siemens en la matière).
- Vous devez systématiquement obtenir un reçu ou une lettre de reconnaissance et vous assurer du bon usage du don.
- Consultez le service Corporate Citizenship (Citoyenneté d'entreprise) de Siemens avant toute offre, promesse ou remise de don important ou tout don à une organisation internationale.
- En cas de doute, consultez votre Responsable Conformité.

Procédure d'autorisation

Vous devez demander l'autorisation de l'entité appropriée ou du service Corporate Citizenship avant de promettre, offrir ou effectuer tout don.

5.5 Parrainage

Description et implications

Les parrainages occupent une place importante dans la communication de Siemens. Ils permettent de renforcer l'image de la marque auprès de groupes cibles spécifiques. Contrairement aux dons, ils visent à obtenir un avantage précis. Les activités de parrainage concernent les domaines du sport, des arts et de la culture, des sciences et de l'éducation.

Le parrainage peut cependant poser problème s'il est perçu comme un moyen d'obtenir un avantage indu.

Règle Siemens

Toutes les activités de parrainage doivent être approuvées par le service Corporate Communications (activités de parrainage s'élevant à plus de 50 000 € par an) ou le Directoire (activités de parrainage dépassant 250 000 € par an).

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

Vous devez utiliser les outils obligatoires mis en place par Siemens pour toutes les activités de parrainage. Ils sont accessibles à l'adresse **www.siemens.com/sponsoringtool**.

Lorsque les activités de parrainage impliquent la remise de billets gratuits, permettant d'inviter différentes personnes, l'utilisation de ces billets est soumise à la règle sur les Cadeaux et services.

Procédure d'autorisation

Cette procédure est complexe. Elle est expliquée sur la page intranet mentionnée ci-dessus.

? Pour connaître la définition d'un « représentant de l'Etat » et d'une « entité étatique », reportez-vous à la page 18.

5.6 Intermédiaires

Description et implications

La corruption publique se traduit généralement par le recours d'une entreprise à des tiers utilisés comme intermédiaires pour obtenir un marché public ou influencer une action de l'État en son nom. Les lois anti-corruption ne font pas systématiquement la distinction entre les actes réalisés par vous-même et ceux réalisés par quelqu'un qui agit en votre nom. C'est la raison pour laquelle nous devons nous assurer de collaborer exclusivement avec des intermédiaires appliquant les mêmes principes de comportement dans la conduite des activités que Siemens, et ce, qu'ils travaillent avec des représentants de l'État ou des clients du secteur privé.

Les règles Siemens sur les Intermédiaires s'appliquent à tous les Consultants commerciaux et Agents commerciaux (ayant des relations ou non avec un État). Elles concernent également les tiers engagés à plein-temps ou temps partiel dans le but d'obtenir un marché public ou d'influencer des actions de l'État. Par exemple :

- Un Consultant commercial qui aide Siemens à concrétiser des ventes ou obtenir des commandes, notamment en organisant des rencontres, en tentant de convaincre des clients ou en négociant avec eux, en réalisant des études de marché ou en apportant toute autre forme d'assistance à la fonction ventes.
- Un Agent commercial agissant au nom d'une entité Siemens en tant que prestataire principal ou indépendant, de façon permanente ou à long terme, sur un secteur défini, et qui interagit avec des représentants de l'État au nom de Siemens.
- Un lobbyiste en relation avec un représentant de l'État pour l'élaboration d'une législation ou d'une règle, d'une réglementation ou d'une stratégie gouvernementale.
- Un agent qui gère le passage en douane de marchandises importées ou exportées.
- Un conseiller, juriste ou consultant financier qui collabore avec des représentants de l'État dans le cadre de transactions avec des entités étatiques (par exemple, la privatisation d'une industrie publique ou une joint venture avec une entreprise contrôlée par un gouvernement ou un État).

- Un juriste représentant Siemens devant la justice ou auprès d'organismes de réglementation (sécurité, santé, environnement, fiscalité, services publics, transport).

Pour déterminer si un tiers est un intermédiaire au sens de la règle Siemens sur les Intermédiaires, le principal critère concerne la nature des activités de la personne/de l'entité, indépendamment de l'intitulé ou de la description de son poste. Si vous avez des doutes sur l'application de ces règles à un tiers particulier, consultez votre Responsable Conformité ou Help Desk « Ask Us »*.

Règle Siemens

Lorsque vous engagez, payez ou collaborez avec un Intermédiaire relevant de nos règles, vous devez :

- disposer de motifs sérieux, clairement documentés, justifiant la confiance que vous lui témoignez ;
- prendre les mesures nécessaires pour surveiller l'intermédiaire, éviter tout comportement inapproprié et, le cas échéant, lui faire suivre une formation ;
- réagir de façon adéquate à tout signe pouvant indiquer un comportement inapproprié.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

Si vous êtes susceptible de collaborer avec un Intermédiaire, vous devez lire, comprendre et appliquer la règle Siemens sur les Intermédiaires. Pour toute question sur l'application de cette règle, n'hésitez pas à contacter votre Responsable Conformité ou Help Desk / « Ask Us »*.

Les étapes principales sont résumées dans les pages suivantes.

* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».

Vous trouverez le formulaire « due diligence », le formulaire d'engagement contre la corruption (Commitment Against Corruption), des accords types, ainsi que les dispositions contractuelles requises sur le site Web Siemens dédié à la conformité <http://intranet.siemens.com/compliance>.

Revendeurs
Ils travaillent pour Siemens, à divers niveaux et selon différentes conditions commerciales. Ils peuvent poser les mêmes problèmes que les Intermédiaires et autres agents commerciaux. Par conséquent, les revendeurs sont également concernés, sauf s'il s'agit de prestataires indépendants qui achètent des produits auprès de Siemens à un prix catalogue et revendent les produits en leur nom et pour leur compte en réalisant un profit déterminé par eux-mêmes.

Nouveaux accords et renouvellement des accords existants

Vous devez respecter cinq étapes pour engager un nouvel Intermédiaire ou renouveler un accord existant :

1. « Due diligence ». Mener des recherches sur l'historique de l'intermédiaire, sa réputation et ses qualifications, et remplir un formulaire « due diligence ».
 2. Communiquer les principes Siemens. Communiquer à l'intermédiaire les attentes de Siemens en matière de lutte contre la corruption et lui faire signer le formulaire Siemens d'engagement contre la corruption (Commitment Against Corruption).
 3. Protections contractuelles. Documenter la relation dans un accord écrit, avec les protections contractuelles standard requises. Ces dispositions aident à communiquer nos attentes et permettent à Siemens de contrôler et empêcher les éventuelles violations de nos principes.
 4. Signes suspects. Surveiller les « signes suspects » pouvant signaler un risque. Il s'agit notamment de situations dans lesquelles l'intermédiaire :
 - semble incompetent ou manque de personnel,
 - est désigné ou recommandé par un représentant de l'État,
 - demande à rester anonyme,
 - demande à être payé en espèces, d'avance, ou sur un compte à l'étranger,
 - demande à Siemens de créer de faux documents,
 - demande une rémunération anormalement élevée par rapport à la valeur des services fournis,
 - demande des remboursements pour des dépenses anormalement élevées ou non documentées.
- Si l'un de ces signes suspects ou d'autres signes inquiétants se manifestent, une enquête plus approfondie sera nécessaire.
5. Autorisation. Pour obtenir les autorisations requises, transmettez le formulaire « due diligence » rempli à votre Responsable Conformité ou, dans le cas d'accords avec des agences commerciales, à CD S OG.

Paievements versés à des intermédiaires

Les conditions suivantes s'appliquent aux paiements effectués en faveur de tout intermédiaire.

1. Les paiements doivent être effectués via Finavigate® ou par virement sur le compte bancaire spécifié dans le contrat de l'intermédiaire.
2. Aucun paiement ne doit être effectué en espèces ou par ordre de paiement au porteur.
3. Le paiement doit être encaissé exclusivement par l'Intermédiaire, sur le site principal de l'Intermédiaire.
4. Aucun paiement ne doit être effectué sur un compte situé en dehors du pays dans lequel l'intermédiaire fournit ses services.
5. Les signes suspects mentionnés plus haut doivent également être pris en considération.

Toute exception aux règles ci-dessus doit être approuvée par le Chief Compliance Officer.

Les paiements effectués à des Consultants commerciaux doivent être approuvés. Votre Responsable Conformité local pourra vous conseiller sur le processus exact.

Avant d'effectuer un paiement au bénéfice de tout autre intermédiaire, le collaborateur Siemens responsable de l'approbation d'un paiement doit examiner la facture et déterminer si les exigences contractuelles des paiements sont satisfaites et si le paiement est dû.

* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».



Partenaires stratégiques

Il s'agit de partenaires collaborant parfois avec des représentants de l'État, au nom d'un consortium, d'une joint venture ou d'un autre partenariat stratégique dont Siemens fait partie. Ils peuvent donc agir indirectement au nom de Siemens. Les partenaires stratégiques peuvent par conséquent présenter les mêmes risques de corruption que les autres intermédiaires. Pour toute question concernant les conditions applicables aux membres d'un consortium ou aux autres partenaires stratégiques, consultez votre Responsable Conformité ou Help Desk / « Ask Us »*.



Souvenez-vous

Ne faites jamais faire par l'intermédiaire d'un tiers ce que vous ne pouvez pas faire directement. En autorisant ou en encourageant un tiers, y compris un revendeur ou un partenaire de consortium, à verser des dessous-de-table ou à adopter une conduite inappropriée en agissant au nom de Siemens, vous enfreignez les règles Siemens et êtes susceptible de violer les lois anti-corruption en vigueur.



La falsification des livres et registres inclut

- L'utilisation de comptes occultes ou de « cash pools »
- La dissimulation, sous un faux intitulé, d'un paiement frauduleux, par exemple en tant que paiement de commission, dépense de développement clientèle, frais de traitement ou ristourne
- La non-consignation d'une opération
- L'émission de notes de frais erronées
- Le placement de fonds de Siemens chez des fournisseurs ou intermédiaires



Cadre d'application

Gardez à l'esprit que Siemens est également responsable des livres et registres de toute autre entité sur laquelle nous disposons d'un pouvoir de contrôle.

5.7 Tenue et exactitude des registres

Description et implications

Les livres et registres désignent ici tous les enregistrements commerciaux. Ce concept inclut les comptes, correspondances, synthèses, bandes, disques, documents papier, livres et autres documents. Cette notion est primordiale car les différentes réglementations exigent de tenir des livres et registres précis et complets. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, il est essentiel que les transactions soient transparentes, documentées de façon exhaustive et affectées à des comptes qui reflètent leur nature avec précision. Tenter de dissimuler un paiement peut constituer une infraction plus grave que le paiement lui-même.

Règle Siemens

- Les livres et registres de Siemens doivent être tenus de façon suffisamment détaillée et précise, de sorte qu'ils reflètent correctement toutes les opérations.
- Tous les contrôles et procédures d'approbation doivent être appliqués.
- Aucune entrée des livres et registres de Siemens ne doit être erronée, falsifiée ou factice.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

- Assurez-vous que toutes vos opérations sont documentées de façon exhaustive, correctement approuvées et affectées au poste de dépense correct.
- Si vous savez ou soupçonnez qu'une personne falsifie directement ou indirectement les livres et registres ou tente de maquiller un paiement, vous devez immédiatement en faire état au Help Desk / « Tell Us »*.

* centre d'assistance conformité international / « Parlez-nous en ».

5.8 Acquisitions, joint ventures et intérêts hors Groupe

Description et implications

L'acquisition de sociétés, l'apport d'investissements minoritaires et la recherche de partenariats stratégiques sont des activités courantes de Siemens. Outre la valorisation économique, nous devons également considérer d'autres aspects liés à nos activités, notamment l'engagement de notre responsabilité en matière de délits. Ignorer la procédure de « due diligence » peut impliquer la responsabilité civile ou pénale de Siemens, suite à tout comportement de corruption exercé par un tiers, et entraîner des conséquences commerciales telles que la perte de contrats.

Règle Siemens

Nous avons mis en place une règle qui couvre spécifiquement cet aspect capital. Elle est disponible sur le site Web Siemens dédié à la conformité <http://intranet.siemens.com/compliance>.

Comment cela se traduit-il dans la pratique ?

Si vous travaillez sur une opération d'acquisition, de joint venture ou d'investissement minoritaire, assurez-vous de bien lire et comprendre cette règle, et d'en évoquer les implications sur votre travail avec votre supérieur hiérarchique et, le cas échéant, avec votre Responsable Conformité.

A close-up photograph of a person wearing a white lab coat, sitting at a desk and using a laptop. The person's hands are visible, with one hand resting on the laptop's trackpad and the other near the keyboard. The background is softly blurred, showing a window with natural light.

6. Quelle est l'assistance disponible en matière de conformité ?





Réseau de conformité Siemens

Outre l'équipe de conformité centrale, chaque Région et chaque Division dispose de son propre Responsable Conformité (RCO/GCO). Ces différents responsables sont placés sous la supervision du Responsable Conformité au niveau Groupe (Chief Compliance Officer) et sont en charge de toutes les initiatives en matière de conformité au sein de leur Région ou de leur Division. Ils aident à garantir l'application des règles et la mise en place des processus d'approbation nécessaires. Ils sont également tenus de s'assurer que la formation nécessaire est disponible et suivie. Les Responsables Conformité des Régions et des Divisions supervisent les Responsables Conformité locaux qui doivent apporter leur soutien au niveau de l'entité.

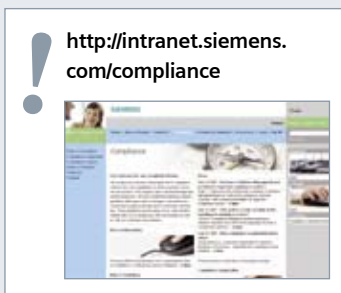
Nous disposons également d'un service juridique, qui joue notamment le rôle de conseil en matière de conformité à l'échelle du Groupe.

Site Web Siemens dédié à la conformité

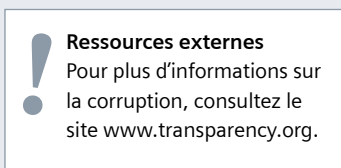
Vous trouverez sur ce site l'ensemble de la documentation nécessaire pour vous aider à résoudre tous les problèmes de conformité.

Le site propose les ressources suivantes :

- Règles et directives Siemens
- Présentation et coordonnées des responsables conformité
- Accès aux documents de formation
- Forum aux questions (FAQ) régulièrement mis à jour, fournissant des conseils pratiques
- Accès aux fonctions du Centre d'assistance conformité



! <http://intranet.siemens.com/compliance>



Ressources externes
Pour plus d'informations sur la corruption, consultez le site www.transparency.org.

Vous avez besoin d'une assistance supplémentaire ?

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur les problèmes de conformité, consultez le Help Desk / « Ask Us »*. Il répondra rapidement à toutes vos questions non résolues au niveau local.

Les questions standard seront traitées immédiatement. Les questions plus complexes ou techniques pourront être transférées à un panel d'experts. Les questions font l'objet d'un suivi garantissant la rapidité des réponses. La nature centralisée du service permet une parfaite cohérence entre toutes les entités.



Vous voulez nous faire part d'un problème de conformité ?

Avant tout, considérez la possibilité de vous confier directement à un collaborateur Siemens, par exemple votre responsable ou une autre personne de votre département. Siemens a constaté que les problèmes internes sont généralement résolus de façon plus rapide et satisfaisante lorsqu'ils sont gérés par des ressources internes telles que la Direction ou les Ressources Humaines.

Si cette solution ne vous convient pas, si vous ne savez pas qui contacter ou si vous pensez que le problème n'a pas été correctement traité, contactez le Help Desk / « Tell us »** . Vous pourrez évoquer le problème de façon totalement confidentielle, en ayant la garantie qu'il sera suivi de manière discrète, jusqu'à sa résolution.



* centre d'assistance conformité international / « Demandez-nous ».

** centre d'assistance conformité international / « Parlez-nous en ».



La réputation de notre entreprise
est son bien le plus précieux.

SIEMENS



! Pour plus d'informations
Merci de vous référer à la
politique de conformité
disponible sur votre intranet



© 2008 Siemens FRANCE

Siemens FRANCE
Corporate Compliance Office
9 boulevard Finot
93727 Saint-Denis cedex 2
FRANCE

www.siemens.fr

Février 2008